



- proche  
- solidaire  
- efficace

## **CAP 2007 : LES AVANCEMENTS DE GRADE : HALTE A LA DESINFORMATION !!!**

La loi de février 2007 a introduit les ratios de promotion dans le système des avancements de grade existant dans un même cadre d'emplois - le passage d'un cadre d'emplois à l'autre demeurant régi par des quotas nationaux. Ces ratios sont définis par la collectivité et doivent être débattus en CTP.

**LA CGT A DEMANDE** A DEMANDE A M. BERNARD ROMAN, PRESIDENT DU  
CTP, DE METTRE EN PLACE **LES RATIOS DE PROMOTION**

**MAXIMUM, SOIT 100%**. Celui-ci l'a très clairement refusé et a annoncé son intention de clore la séance.

La CGT est l'une des rares organisations à être repartie à l'offensive, **les autres (UNSA et FO) se murant dans le silence.**

### **PAR NOTRE ACTION, NOUS AVONS OBTENU :**

- l'introduction des ratios maximum de 100 % pour les agents promouvables au 3<sup>e</sup> grade (adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe des EE) qui se trouvent déjà en position d'encadrement, avec nomination sur poste ; pour les agents promouvables à ce grade qui ne se trouvent pas en position d'encadrement, un ratio de 50 % a été obtenu, avec nécessité de faire une mobilité.

#### **Pour bien comprendre :**

- à la Région : 61 promus ;
- à l'Etat (Etat, mise à dispo et détachement) : 3 seulement (pour l'ensemble des lycées, des collèges et des services de l'Académie).
- la reconnaissance de tous les diplômes à partir du niveau V pour l'accès au 2<sup>e</sup> grade (adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe des EE), la proposition initiale de la Région étant de donner la priorité aux seuls agents (OEA) remplissant des fonctions techniques,

- **grâce à notre action, pour cet avancement de grade toujours, une liste de propositions de promotions a également été établie, sur le critère de l'ancienneté dans le grade, ce que la Région n'avait pas prévu lors des groupes de travail.**
- L'ouverture de réelles perspectives de promotion en catégorie B pour les agents des lycées, quelle que soit leur fonction : cuisine, maintenance du bâtiment ou maintenance générale, par la création de **500 postes B, contre 6 seulement actuellement**<sup>1</sup> ;
- Dans le même ordre d'idée, tous les agents qui ont vu leur déroulement de carrière gelé depuis au moins 10 ans bénéficieront en l'espace de 2 ans d'un avancement de grade.

La CGT continue de se battre et a déjà averti l'employeur que les ratios devraient encore être améliorés pour la CAP 2008, qu'il ne pouvait s'agir que d'une première étape à améliorer encore.

La CGT demande en outre que la CAP 2008 se tienne dans le premier trimestre 2008, et non pas en novembre comme cela a été le cas pour la CAP 2007.

Des questions ? Une adresse : [sgpen.cgtnord@free.fr](mailto:sgpen.cgtnord@free.fr)

---

<sup>1</sup> Les agents des Lycées qui occupent les postes en question bénéficieront tout d'abord d'un soutien particulier pour passer les concours internes ou externes de contrôleurs de travaux, dans les meilleures conditions.

Pour l'heure, aucune voie de promotion sociale de C en B ne leur est encore statutairement ouverte : un décret devrait prochainement paraître, avec les quotas habituels de la FPT d'1 promotion pour 2 recrutements, identiques à ceux existant entre les catégories C et cadres B des filières classiques de la FPT.